

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX  
GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT  
- Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine  
POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique  
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER  
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist  
REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Fatiha BOZDAG procuration à Benoît GRANGE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_319**

**Objet : Changement de dénomination de la place de la Liberté en "Place de la Liberté - Samuel Paty (1973-2020)"**

Monsieur Stéphane MARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Les évènements tragiques qui ont émaillé l'actualité montrent à quel point notre pays est attaché à ses valeurs et à sa liberté d'expression auxquelles les terroristes tentent de s'attaquer.

La Ville de Pessac a ainsi souhaité rendre hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné à Conflans-Sainte-Honorine le 16 octobre 2020 pour avoir montré à ses élèves quelques jours plus tôt deux caricatures de Mahomet lors d'un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression.

Pour cela, elle souhaite renommer l'actuelle place de la Liberté située en centre-ville en "place de la Liberté - Samuel Paty (1973-2020)" et de cette manière participer au combat

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le



ID : 033-213303183-20211109-DEL2021\_319-DE

de tous contre l'obscurantisme et toutes les formes d'intégrisme. Il est également important de saluer l'action de tous ceux qui, comme Samuel Paty, enseignent à leurs élèves les principes de la liberté d'expression et de la laïcité.

Je vous propose donc mes chers Collègues, si cette disposition recueille votre agrément, d'autoriser Monsieur le Maire à renommer l'actuelle place de la Liberté en "place de la Liberté - Samuel Paty (1973-2020)".

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT -  
Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST -  
Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem  
ORUC - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER -  
Véronique CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe  
CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU  
- Benoist REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_320**

**Objet : Exercice 2021- Approbation de la décision modificative n°1**

Madame Stéphanie GRONDIN, Adjointe au maire, présente le rapport suivant :

Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses de la Décision Modificative n°1 et de ses annexes jointes, et après lecture du rapport,

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'adoption du projet de Décision Modificative n°1,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, l'Adjointe aux Finances, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213303183-20211109-DEL2021\_320-DE

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Benoist REMEGEAU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le



ID : 033-213303183-20211109-DEL2021\_320-DE

## Equilibre du budget : DM1 2021

### Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal DM 1
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	-233 656,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 636,00
	Dépenses d'ordre		<b>-184 020,00</b>
Dépenses réelles	022	Dépenses imprévues	38 600,00
	65	Autres charges de gestion courante	58 470,00
	66	Charges financières	20 000,00
	67	Charges exceptionnelles	110 900,00
	68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00
	011	Charges à caractère général	292 068,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	389 790,00
	014	Atténuations de produits	0,00
Dépenses réelles		<b>909 828,00</b>	
Total Dépenses de fonctionnement			<b>725 808,00</b>
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	Recettes d'ordre		<b>0,00</b>
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-231 200,00
	73	Impôts et taxes	1 310 900,00
	74	Dotations et participations	-388 892,00
	75	Autres produits de gestion courante	0,00
	76	Produits financiers	0,00
	77	Produits exceptionnels	35 000,00
	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
	013	Atténuations de charges	0,00
Recettes réelles		<b>725 808,00</b>	
Total Recettes de fonctionnement			<b>725 808,00</b>

### Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal DM 1
Dépenses d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	041	Opérations patrimoniales	300 222,22
	Dépenses d'ordre		<b>300 222,22</b>
Dépenses réelles	020	Dépenses imprévues	6 867,00
	13	Subventions d'investissement	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	-149 280,11
	204	Subventions d'équipement versées	77 000,00
	21	Immobilisations corporelles	-608 417,01
	23	Immobilisations en cours	-543 378,75
	26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
	4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	0,00
Dépenses réelles		<b>-1 217 208,87</b>	
Total Dépenses d'investissement			<b>-916 986,65</b>
Recettes d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	-233 656,00
	041	Opérations patrimoniales	300 222,22
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 636,00
	Recettes d'ordre		<b>116 202,22</b>
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	-579 133,00
	13	Subventions d'investissement	230 487,70
	16	Emprunts et dettes assimilées	-1 809 021,99
	21	Immobilisations corporelles	0,00
	23	Immobilisations en cours	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
	024	Produits des cessions d'immobilisations	1 124 478,42
	4542	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	0,00
Recettes réelles		<b>-1 033 188,87</b>	
Total Recettes d'investissement			<b>-916 986,65</b>

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Najj YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT -  
Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST -  
Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem  
ORUC - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER -  
Véronique CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe  
CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU  
- Benoist REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_321**

**Objet : Exercice 2021 - Actualisation n°2 des autorisations de programme et des crédits de paiement**

Madame Stéphanie GRONDIN, Adjointe au maire, présente le rapport suivant :

L'examen comptable et financier des autorisations de programme et des crédits de paiement fait apparaître la nécessité d'une actualisation dans le cadre de la décision modificative n°1 et de la clôture de certaines AP comme précisé dans l'annexe,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Benoist REMEGEAU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE AUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - DM1 2021

Autorisation de Programme - libellé	Pour mémoire AP au 31/12/2020	révision du montant initial	AP votée en 2021 y compris ajustement	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
				mandaté antérieur à 2021	2021	2022 et suivantes	nature	montant
15-01 Constr. du complexe sportif Bellegrave	17 100 000,00	-701 207,57	16 398 792,43	16 398 792,43	-	-	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	2 690 058 2 710 000 10 998 735
15-02 Rénov. de la salle de spectacle Le Royal	1 850 000,00	-96 465,28	1 753 534,72	1 753 355,30	179,42	-	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	287 650 - 1 465 885
15-03 Constr. de la maison des associations Villa Clément V	1 600 000,00	-75 477,36	1 524 522,64	1 487 029,06	37 493,58	-	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	250 083 50 000 1 224 440
15-04 Forêt du Bourgailh	3 240 000,00	-18 879,82	3 221 120,18	3 221 120,18	-	-	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	528 393 1 359 833 1 332 895
15-05 Restruct. et ext. des écoles J. Cordier	9 200 000,00	0,00	9 200 000,00	7 715 256,00	1 384 744,00	100 000,00	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	1 509 168 1 000 050 6 690 782
16-01 Extension du hall des sports R. Vincent 2	1 350 000,00	0,00	1 350 000,00	1 002 343,33	347 656,67	-	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	221 454 - 1 128 546
16-02 Ext. et réhabilitation du COSEC de Saige	2 800 000,00	-49 215,93	2 750 784,07	2 750 784,07	-	-	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	451 239 1 079 850 1 219 695
19-01 Renov. et ext. de maisons municipales et divers bât. Administratifs	1 236 000,00	-561 000,00	675 000,00	825,60	260 000,00	414 174,40	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	110 727 - 564 273
19-02 Maintenance éclairage et géoréférencement	1 350 000,00	0,00	1 350 000,00	1 059 234,82	290 765,18	-	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	221 454 202 701 925 845
19-03 Rénovation des écoles	3 600 000,00	0,00	3 600 000,00	2 409 137,36	1 190 862,64	-	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	590 544 327 500 2 681 956
20-01 Aménagement extérieurs à caractère de loisirs	3 449 000,00	0,00	3 449 000,00	633 756,33	1 705 000,00	1 110 243,67	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	565 774 1 041 200 1 842 026
21-01 Géoréférencement, éclairage public, maint.	0,00	1 420 000,00	1 420 000,00	-	485 000,00	935 000,00	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	232 937 - 1 187 063
21-02 Piscine Cazalet	0,00	23 000 000,00	23 000 000,00	-	70 000,00	22 930 000,00	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	3 772 920 - 19 227 080
21-03 Ecole Georges Leygues	0,00	19 000 000,00	19 000 000,00	-	100 000,00	18 900 000,00	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	3 116 760 - 15 883 240
21-04 Rénovation Ecoles (2ème période)	0,00	3 600 000,00	3 600 000,00	-	135 000,00	3 465 000,00	FCTVA subventions autofinancement et/ou emprunt	590 544 - 3 009 456
<b>TOTAL</b>	46 775 000,00	45 517 754,04	92 292 754,04	38 431 634,48	6 006 701,49	47 854 418,07		92 292 754



Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX  
GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT  
- Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine  
POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique  
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER  
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist  
REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Fatiha BOZDAG procuration à Benoît GRANGE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_322**

**Objet : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Composition et désignation des membres**

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

L'article L.1413-1 du CGCT prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants ont l'obligation de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par contrat de délégation de service public, ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Examinant chaque année les rapports établis par les délégataires de services publics et les rapports d'activités des services gérés en régie, elle est également consultée sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat.

Créée à Pessac, par délibération en date du 25 février 2003, cette commission a été renouvelée à la suite des élections municipales par délibération en date du 20 juillet 2020. Cette délibération a validé la nouvelle composition de la Commission et désigné 5 membres élus titulaires suivants :

- Mme Caroline BÉNARD DENDÉ
- Mme Patricia GAU
- Mme Pascale PAVONE
- M. Stéphane MARI
- M. Mickael RISTIC

Suite à la démission de Mme Caroline BÉNARD DENDÉ, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son remplacement et de désigner Mme Véronique CARLOTTI, membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1413-1 et L.2143-2,

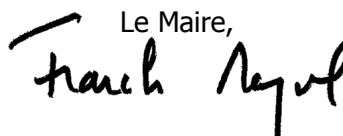
Vu la délibération DEL2020\_213 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020 approuvant la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et désignant nominativement ses membres,

Considérant la démission de Mme Caroline BÉNARD DENDÉ du Conseil Municipal par courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 acceptée par Mme la Préfète par courrier en date du 20 septembre 2021,

Considérant l'élection de Mme Véronique CARLOTTI appelée à siéger au Conseil Municipal du 28 septembre 2021,

- de désigner Mme Véronique CARLOTTI membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en remplacement de Mme Caroline BÉNARD DENDÉ.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 16/11/2021  
Reçu en préfecture le 16/11/2021  
Affiché le   
ID : 033-213303183-20211109-DEL2021\_322-DE

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX  
GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT  
- Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine  
POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique  
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER  
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist  
REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Fatiha BOZDAG procuration à Benoît GRANGE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_323**

**Objet : Modification composition Commissions municipales permanentes**

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de procéder à la création de commissions permanentes. Le Conseil Municipal fixe librement le nombre de commissions, le nombre de conseillers municipaux qui les composent, ainsi que la durée du mandat des membres des commissions.

Par délibération en date du 15 décembre 2020 le Conseil Municipal a décidé de créer 4 commissions permanentes, composées chacune de 12 membres élus pour la durée du mandat municipal :

- Administration générale et Finances
- Stratégie territoriale et rayonnement communal
- Animation du territoire et démocratie participative
- Solidarité et santé

Cette délibération a désigné nominativement les membres élus de chaque commission dont la Commission n°1 - Administration générale et Finances : Pascale PAVONE, Stéphanie GRONDIN , Sabine JACOB-NEUVILLE, Jean-Pierre BERTHOMIEUX, Patrick CHAVAROT, Caroline BENARD-DENDÉ, Annie LADIRAY, Dominique MOUSSOURS-EYROLLES, Emmanuel MAGES, Laure CURVALE, Sébastien SAINT-PASTEUR, Anne-Marie TOURNEPICHE,

et la Commission n°4 - Solidarité et Santé : Patricia GAU, Fatima BIZINE, Marie-Céline LAFARIE, Fatiha BOZDAG, Nathalie BRUNET, Pierrick LAGARRIGUE, Zeineb LOUNICI, Marie-Claire KARST, Sylvie VIEU, Sylvie BRIDIER, Marie-Laure CARDINAL, Christel CHAINEAUD.

Suite à la démission de Mme Caroline BENARD-DENDÉ et de Mme Marie-Laure CARDINAL, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à leur remplacement et de désigner Mme Véronique CARLOTTI, membre de la Commission n°1 - Administration générale et Finances et M. Benoist REMÉGEAU, membre de la Commission n°4 - Solidarité santé.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22,

Vu la délibération DEL2020\_297 du Conseil Municipal en date du 15 décembre décidant de créer la Commission n°1 - Administration générale et Finances et la Commission n°4 - Solidarité et Santé, fixant le nombre de membres à 12 et désignant nominativement ses membres,

Considérant la démission de Mme Caroline BÉNARD DENDÉ du Conseil Municipal par courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021, acceptée par Mme la Préfète par courrier en date du 20 septembre 2021,

Considérant la démission de Mme Marie-Laure CARDINAL par courrier en date du 27 septembre 2021,

Considérant l'élection de Mme Véronique CARLOTTI appelée à siéger au Conseil Municipal du 28 septembre 2021,

Considérant l'élection de M. Benoist REMÉGEAU appelé à siéger au Conseil Municipal du 9 novembre 2021,

- de désigner Mme Véronique CARLOTTI membre de la Commission n°1 - Administration générale et Finances,

- de désigner M. Benoist REMÉGEAU membre de la Commission n°4 - Solidarité et Santé.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Najj YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT -  
Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST -  
Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem  
ORUC - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER -  
Véronique CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe  
CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU  
- Benoist REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_324**

**Objet : Composition de la Commission d'Appels d'Offres - Election des membres**

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appels d'Offres comprend, outre le Maire ou son représentant, Président, cinq membres du Conseil Municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Elle comprend également des membres suppléants en nombre identique, élus selon les mêmes modalités de scrutin.

Mme Véronique CARLOTTI ayant reçu délégation de Monsieur le Maire de la Commande Publique et de l'Accueil des Citoyens, il est proposé de renouveler la composition de la Commission d'Appels d'Offres.

Une liste unique ayant été régulièrement déposée auprès de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.2121-21,

Considérant que la liste unique de candidats aux fonctions de membres de la Commission d'Appels d'Offres a été recueillie par Monsieur le Maire qui en a donné lecture à l'assemblée,

- de proclamer élus membres à voix délibérative de la Commission d'Appels d'Offres :

Titulaires :

- 1) Mme Véronique CARLOTTI
- 2) M. Jean-Pierre BERTHOMIEUX
- 3) M. Christian CHAREYRE
- 4) M. Naji YAHMDI
- 5) M. Philippe CERNIER

Suppléants :

- 1) M. Ludovic BIDEAU
- 2) Mme Valérie GIUDICELLI
- 3) M. Jérémie LANDREAU
- 4) M. Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
- 5) Mme Laure CURVALE

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX  
GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT  
- Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine  
POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique  
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER  
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist  
REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Fatiha BOZDAG procuration à Benoît GRANGE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_325**

**Objet : Association Mission Locale des Graves - Modification représentants de la Ville de Pessac**

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

Concernant les organismes à vocation économique, il convient d'assurer la désignation des représentants de la commune conformément à leurs statuts soit, six représentants pour l'association Mission Locale des Graves, dont deux représentant la commune tant au Conseil d'Administration qu'au Bureau de l'association.

Par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil Municipal a ainsi désigné :

- 6 représentants à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration :

- Naji YAHMDI
- Marc GATTI
- Jean-Paul MESSE
- Cem ORUC
- Patricia GAU
- Marie-Laure CARDINAL

- 2 représentants au Bureau de l'association :

- Naji YAHMDI
- Marc GATTI

Suite à la démission de Mme Marie-Laure CARDINAL, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son remplacement et de désigner M. Benoist REMÉGEAU, représentant à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,  
Vu les statuts de l'association Mission Locale des Graves,  
Vu la délibération DEL2020\_219 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020 désignant six représentants de la commune au sein de l'association Mission Locale des Graves,

Considérant la démission de Mme Marie-Laure CARDINAL du Conseil Municipal par courrier en date du 27 septembre 2021,  
Considérant l'élection de M. Benoist REMÉGEAU appelé à siéger au Conseil Municipal du 9 novembre 2021,  
Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- de désigner M. Benoist REMÉGEAU représentant de la commune à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association Mission Locale des Graves.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL



Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX  
GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT  
- Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine  
POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique  
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER  
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist  
REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Fatiha BOZDAG procuration à Benoît GRANGE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_326**

**Objet : Vérifications périodiques réglementaires - Attribution marché lot n° 2**

Madame Stéphanie GRONDIN, Adjointe au maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, une consultation a été lancée le 25 août 2021.

Cette consultation a pour objet la relance du lot n° 2 (ascenseurs) des vérifications périodiques réglementaires pour divers sites de la Ville.

La forme du marché est un accord-cadre mono-attributaire, sans minimum ni maximum, à bons de commandes.

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification.

Il peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de 4 ans.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

La commission d'appel d'offres en sa séance du 14 octobre 2021 a procédé au jugement des offres et au choix du titulaire.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres lors de la séance du 14 octobre 2021,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'attributaire suivant :

- lot n° 2 (ascenseurs) :


SOCOTEC EQUIPEMENTS, 6 impasse Henri le Chatelier, 33 692 MERIGNAC

- d'inscrire les crédits au chapitre 011, fonction 020, article 6156 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021  
Reçu en préfecture le 16/11/2021  
Affiché le   
ID : 033-213303183-20211109-DEL2021\_326-DE

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT -  
Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST -  
Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem  
ORUC - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER -  
Véronique CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe  
CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU  
- Benoist REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_327**

**Objet : Délégations de Service Public - Rapports annuels des délégués**

Madame Stéphanie GRONDIN, Adjointe au maire, présente le rapport suivant :

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les titulaires des contrats de Délégation de Service public conclus par la commune ont transmis à la collectivité un compte-rendu technique et financier de leur dernier exercice clôturé.

Ces rapports concernent :

- La Société ANSAMBLE pour la gestion de la Restauration Collective de la commune (exercice 2019/2020) ;
- La Société GAIA (groupe Equalia) pour la gestion du Stade Nautique de Pessac (exercice 2020) ;
- La SAS Centre Équestre Pessac-Romainville pour la gestion du Centre Équestre de Romainville (exercice 2019/2020).

Ces rapports, annexés à la délibération, ont été présentés lors de la séance plénière de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) réunie le 23 septembre 2021.

### Restauration Collective – Exercice 2019/2020

Par délibération du 12 juillet 2012, la Ville de Pessac a délégué à la Société ANSAMBLE la production et la livraison de repas aux restaurants scolaires et administratifs, centres de loisirs, foyers-restaurants et livraisons à domicile pour les seniors, pour une durée de 10 ans.

Tous les personnels en place chez l'ancien délégataire, soit 20 personnes, ont été repris par le nouvel opérateur. Plusieurs cycles de formation ont été mis en place dès l'ouverture de la nouvelle délégation.

Dans le cadre de la Délégation, ANSAMBLE a produit et livré 606 048 repas (781 936 en 2018/2019), soit une diminution de 29 % par rapport à l'année N-1, en raison de la crise sanitaire COVID-19.

Dans le cadre des livraisons extérieures, ANSAMBLE a produit et livré 408 855 repas, soit une diminution de 2,54 % par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires global DSP et repas tiers est en baisse de 23 % dû notamment à la crise sanitaire (4 394 991 € contre 5 396 991 € en 2018-2019).

Durant cette année, ANSAMBLE a investi 38 715 € HT dans l'achat de bacs gastronomes, afin de proposer une livraison complète avec ces nouveaux contenants sur les écoles ainsi que sur le restaurant Cohé et les foyers accueillant des personnes âgées, faisant lien avec Pessac sans plastique.

Avec l'achat de nouveaux matériels et l'aménagement du nouveau bureau de direction, le total des achats s'élève à 52 160 € HT pour l'année 2019-2020.

Concernant les installations frigorifiques fixes, les travaux de remplacement ont eu lieu en juillet et août 2019, il n'y avait donc pas de vérification périodique obligatoire à faire en Janvier 2020, car sous-garantie.

Le nettoyage des évaporateurs n'a pas pu être fait durant la crise sanitaire mais a été fait en février 2021.

Le montant total des réparations effectuées entre septembre 2019 et août 2020 est de 18 611 € HT.

Sur la période de septembre 2019 à août 2020, 30 passages du laboratoire Agro-analyses ont été réalisés, soit environ 2 passages par mois avec :

- 85 analyses sur les produits finis,
- 23 analyses sur les produits finis Listeria,
- 28 analyses sur les surfaces classiques,
- 8 analyses de surface Listéria,
- 2 analyses d'eau.

Sur les 146 analyses ainsi menées, 93% se sont révélées conformes sur les produits finis et les surfaces.

Les engagements contractuels ont été respectés avec :

- 21% des approvisionnements issus de l'agriculture biologique ;
- 66% de légumes frais ;
- 24% de poisson frais ;
- 90% de viande fraîche.

La Ville a mis en place un système qui permet à ANSAMBLE d'avoir une notation sur 4 des plats livrés sur les différents établissements. La moyenne des notations de l'exercice 2019/2020 est de 3,58/4 malgré la crise sanitaire.

Dans le cadre des notes attribuées par les scolaires, les moyennes annuelles sont de 3,19/4 pour les déjeuners et de 3,58/4 pour les goûters.

Un calendrier d'animations a été proposé tout au long de l'exercice.

Afin de réduire l'empreinte carbone et s'inscrire ainsi dans la démarche environnementale voulue par la Ville, ont notamment été mis en place :

- des circuits courts d'approvisionnement (29 % d'achats locaux sur l'année 2019-2020 dans un contexte de crise sanitaire),
- l'utilisation de produits de nettoyage et de désinfection enzymatiques,
- une flotte de livraison (norme EEV) de moindre émission de CO<sub>2</sub>, complétée par un véhicule électrique,
- une meilleure maîtrise des tournées grâce à la mise en place d'un logiciel éco-performant Tour Solver, permettant ainsi de diminuer le nombre de kilomètres parcourus (réduction de 15 % de la combustion de carburant),
- la mise en place de Masternaut (puces GPS) afin de vérifier la mise en pratique de l'éco-conduite par les chauffeurs),
- des livraisons en bacs gastronomes pour la quasi-totalité des convives de Pessac (scolaires, restaurant administratif, foyer personnes âgées),
- des conditionnements collectifs pour les produits non transformés en cuisine (type fromage), afin de diminuer les quantités d'emballage ainsi que l'envoi de fruits en vrac,
- des étiquettes biodégradables,
- la valorisation de 56,84 tonnes de déchets organiques (denrées alimentaires) par la société Véolia pour la fabrication d'électricité de biogaz et de bio compost,
- des consommations d'eau et d'électricité divisées par 2 depuis 2013,
- dons de repas au restos du coeur (1,2 tonnes) et à l'association des jeunes de la Châtaigneraie.

### **Stade Nautique de Pessac – Exercice 2020**

La Ville de Pessac a confié à la société GAIA, groupe Equalia, la gestion de son Stade Nautique par convention en date du 19 avril 2016 pour une durée de 15 ans.

Au cours de l'exercice, la fréquentation enregistrée s'est élevée à 84 427 entrées.

La baisse significative des fréquentations s'explique par les 179 jours de fermeture administrative et l'application d'un protocole sanitaire stricte sur les périodes d'ouverture avec des jauges d'accueil réduites et des amplitudes horaires ajustées afin de permettre des désinfections renforcées de l'établissement.

Sur la période de juillet-août avec l'ouverture des bassins extérieurs, la fréquentation s'établit à 25 203 entrées. Sur la même période la fréquentation était de 63 719 entrées en 2019 (-60%) et 69 584 entrées en 2018 (-64%).

La gestion des énergies et la maintenance des installations techniques sont assurées dans le cadre d'un partenariat avec la Société Engie.

Les dépenses de gros entretien et renouvellement se sont élevées à 25 838,22 €.

Les recettes globales représentent 1 581 383€ HT en 2020, dont 1 255 144€ de compensation.

Au-delà de la baisse de fréquentation liée à la fermeture des piscines, dans le cadre du dispositif visant à limiter la propagation du virus Covid-19, le Gouvernement et notamment le Ministre des solidarités et de la santé ont pris des mesures pour faire face à la pandémie de Covid-19 et notamment l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

A ce titre, a été imposée la fermeture des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives.

Le 28 mai 2020, le Premier Ministre a annoncé que les équipements sportifs couverts étaient autorisés à rouvrir à partir du 2 juin 2020 dans des conditions adaptées et dans le cadre de la stratégie de « déconfinement » progressif, établie par le Gouvernement. Cependant, compte tenu de l'évolutivité négative de la situation sanitaire, le Gouvernement a imposé la fermeture partielle des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques, sportives et de loisir à compter du 30 octobre 2020.

L'ensemble de ces mesures sanitaires a fortement impacté l'exploitation.

A ce titre, le chiffre d'affaires a été impacté par :

- l'absence de génération des prélèvements bancaires sur les ventes abonnées pendant la période de fermeture (57 249 €),
- le remboursement ou report sur 2021 des ventes prépayées relatives à l'école de natation (8 310 €).

Globalement, l'ensemble des postes de chiffre d'affaires ont connu une baisse significative sur 2020.

La baisse des recettes commerciales hors refacturation du personnel, scolaires et clubs s'élèvent à 614 480 €, soit une baisse de 66 % par rapport à 2019.

Les subventions d'exploitation, quant à elles, ont été maintenues pendant toute la période à hauteur de 1 062 491 €.

Pour l'année 2020, EQUALIA a dégagé un résultat après impôts de 147 901 €.

### Centre Équestre Pessac - Romainville – Exercice 2019/2020

La gestion du Centre Équestre de Pessac-Romainville a été concédée le 1er août 2016 à la SAS du même nom.

Les personnels au service des 519 licenciés (dont 247 pessacais) sont au nombre de 7 (4 femmes et 3 hommes).

Dans le cadre des groupes scolaires, le Centre Équestre a accueilli en 2020 530 enfants (11 classes primaires, 25 classes de maternelle sur une à deux séances, 69 demi-journées d'activité).

Dans le cadre des centres de loisirs, ce sont 1 444 enfants au total qui ont été accueillis.

Par ailleurs, 48 personnes en situation de handicap ont été accueillis dans le cadre de groupes d'équitation adaptée.

Les cavaliers du CEPR ont participé à 30 compétitions (dont 7 organisées au Centre Équestre) représentant 305 engagements.

Le chiffre d'affaires H.T. de l'exercice s'est élevé à 433 230 € pour un résultat net comptable de 19 139 €.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- de prendre acte des rapports annuels de délégation annexés à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Emmanuel MAGES - Marc GATTI - Fatima  
BIZINE - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique  
MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre  
BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT -  
Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian  
CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU -  
Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ -  
Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique CARLOTTI - Sébastien SAINT-  
PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE  
- Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist REMEGEAU - Michaël RISTIC -  
Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Absents :*

Cem ORUC

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_328**

**Objet : Contrat CODEV 5**

Monsieur Stéphane MARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Initiés en 2009, les contrats de co-développement sont un outil de convergence de l'action de Bordeaux-Métropole et de chacune des 28 communes.

La 5<sup>ème</sup> génération de contrat 2021-2023 débute seulement en octobre 2021 et court jusqu'à décembre 2023.

Ce décalage est dû à l'avenant au contrat de co-développement 4 portant principalement sur les dispositions en faveur des deux roues dans le cadre du plan urgence vélo pendant la crise sanitaire et à la décision de la Ville d'élaborer un schéma de circulation modes doux du centre-ville.

Le choix de ces projets s'inscrit dans la volonté municipale de procéder à la végétalisation, à la déminéralisation et au partage des usages des espaces publics.

Pour cette 5<sup>ème</sup> génération, la Ville de Pessac compte 101 fiches projets. L'amélioration continue du cadre du vie des Pessacais est le fil conducteur de la politique communale en lien avec les ambitions portées par Bordeaux Métropole.

Les enjeux communaux traduits dans ce contrat peuvent se décliner selon 3 axes : l'amélioration du confort de vie des Pessacais, la mobilisation en faveur des transitions et la contribution de la ville au rayonnement de la Métropole.

L'amélioration continue du confort de vie des Pessacais est soutenue notamment par les projets suivants :

- la création de la piscine Cazalet bénéficiant d'une subvention de Bordeaux Métropole au titre de son règlement d'intervention,
- la mise en état correct de l'école de Cap de Bos par Bordeaux Métropole avant son transfert dans le patrimoine communal ;le projet est en phase études,
- la préservation et la consolidation du patrimoine arboré au travers du plan de gestion du Bourgailh et de la participation à l'opération 1 million d'arbres,
- le développement de jardins existants collectifs et partagés dans le cadre du règlement d'intervention de Bordeaux Métropole sollicités sur les quartiers de Saige et l'Alouette ainsi qu'une assistance technique pour accompagner le projet sur la ferme du Peugue,
- la requalification des places avec le lancement des études sur la végétalisation des places du centre-ville pour laquelle la commune assurera le financement des équipements relevant de sa compétence,
- la création d'espaces de proximité comme la création d'un espace jeune et d'un lieu d'accueil de jeunes et jeunes adultes dans le quartier de la Châtaigneraie bénéficiant d'une subvention de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention politique de la ville,
- l'entrée dans la phase opérationnelle de la plaine des sports du Haut-Livrac avec la réalisation d'un espace ludo-sportif bénéficiant d'une subvention de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention politique de la ville,
- la réduction des déchets passe par la promotion des écogestes en organisant la distribution de composteurs individuels et l'apposition du stop pub d'une part et d'autre part par la promotion du compostage collectif en habitat dense et la densification des points d'apport du verre,
- la gestion du bruit par une meilleure connaissance grâce la préfiguration d'un observatoire de l'impact du bruit et de la qualité de l'air sur la santé des riverains de la rocade et de l'aéroport, par une étude de caractérisation du bruit de l'échangeur 15 (rocade-A.63) et enfin, la possibilité offerte par Bordeaux Métropole de procéder à des expertises bruit pour des projets d'aménagement ou de construction à proximité d'infrastructures de transport,
- l'amélioration continue des réseaux de gestion des eaux avec la reconduction des études sur la rue de la Paix et celle du collecteur d'eau pluvial pour l'avenue Roul ainsi que l'engagement en phase opérationnelle pour les travaux d'assainissement du secteur de Toitoucau et de l'avenue Gustave Eiffel relevant de la compétence de Bordeaux Métropole.

La mobilisation de la Ville en faveur des transitions se traduit dans les projets suivants :

- l'accompagnement des projets d'aménagement avec le lancement d'un pré-diagnostic écologique sur le secteur de Bacalan, la mise en place d'un périmètre de veille sur le secteur de Madran et la possibilité d'acquisitions foncières par Bordeaux Métropole pour le compte de la ville,
- la lutte contre les îlots de chaleur urbaine passe également par la définition et la territorialisation des îlots de fraîcheur proposées par Bordeaux Métropole à l'échelle de son territoire,
- la transition énergétique du patrimoine communal par l'accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le développement du photovoltaïque et en conseil de type



audit énergétique et enfin, par l'accompagnement à la valorisation des certificats d'économie d'énergie,

- la transformation d'un terrain sportif des Arrestieux en parc urbain avec le soutien financier de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention Nature et du programme 1 million d'arbres,
- l'accompagnement des populations fragiles avec l'aménagement d'une aire des gens du voyage accompagnant les personnes hospitalisées au CHU et la possibilité d'expérimenter la création d'espaces temporaires d'insertion et de logements temporaire d'insertion,
- la participation aux dispositifs de mobilisation écocitoyenne pour les scolaires et les citoyens : les juniors du développement durable, Ma Rénov, et Super défis (ex-défi familles à énergie positive),
- la participation à 5 réseaux d'échanges pilotés par Bordeaux Métropole sur les enjeux de développement durable et écologique : le club développement durable des communes, territoires en transitions, le conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable, le réseau des élus à la santé, le réseau des lieux ressources du développement durable,
- la mise en place avec la ville de Talence d'un Citélab permettant aux habitants des quartiers politiques de la ville d'être accompagnés dans la création d'entreprise,
- l'élaboration du plan mobilité interentreprises sur le Campus et l'évaluation de celui du secteur de Bersol,
- l'engagement d'une réflexion sur le déploiement des bornes électriques sur le domaine public,
- le déploiement du réseau de chaleur avec le réseau métropole sud à l'étude et l'examen de possibilités de développement du réseau à partir de copropriété comme celle du Burck ou de l'Alouette.

La contribution de la Ville au rayonnement de la Métropole passe notamment par :

- le changement d'image de territoires monofonctionnels en territoire proposant une mixité sociale et fonctionnelle et une nouvelle qualité du cadre de vie avec le lancement des phases opérationnelles de l'OIM BIC, du PRU de Saige et avec la poursuite du projet Campus,
- la valorisation du patrimoine bâti de la ville avec la Cité Frugès avec la poursuite des études,
- la création de logements à proximité des lignes de tramway grâce aux opérations conduites par la Fab lesquelles entrent en phase opérationnelle,
- le positionnement de Pessac à la croisée de 4 lignes du Réseau cyclable à haut niveau de service (RCHNS) reprises dans la politique vélo pessacaise sous le vocable « autoroute à vélo » avec les équipements routiers comme le lancement des études du passage inférieur Paul-Emile Victor et les actions d'accompagnement associées comme le stationnement vélo ou l'implantation de pompes à vélo,
- le plan marche et les aménagements à proximité des écoles complétant le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics réalisé précédemment,
- l'optimisation du réseau de transport en commun avec la finalisation de la desserte de l'aéroport par le BNSP jusqu'à Gradignan, l'amélioration de la vitesse commerciale de la Corol 31 et la création d'un terminus de bus à Bougnard inséré dans l'opération du Pontet Sud,
- la requalification des entrées de ville avec la poursuite des études sur le « carrefour du Pacha », l'engagement d'études sur l'avenue Jean Jaurès, tronçon Pénard-Parc Haut-Brion et sur l'avenue Jean Cordier avec pour cette dernière, des premiers aménagements de sécurisation des cheminements piétons entre le groupe scolaire et la salle le Royal,
- les manifestations d'envergure métropolitaine organisées par la Ville et ses partenaires comme le printemps du Bourgailh, les Vibrations Urbaines, les Campulsations, le Festival International du Film d'Histoire,
- la promotion de la création artistique contemporaine par le soutien financier à l'Artothèque.

Ce contrat pour la période 2021-2023 est le fruit d'un travail de réflexions et de négociations entre les services et les élus métropolitains et municipaux.

Il vise à faire converger les intérêts communaux et les enjeux métropolitains tout en tenant compte des capacités financières et à faire de Bordeaux Métropole.

Par voie d'avenant, sur toute la période du contrat, des adaptations (modifications, ajouts ou suppression d'une action) pourront être réalisées.

Le Conseil Municipal décide :


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération de Bordeaux Métropole en date du 23 septembre 2021,

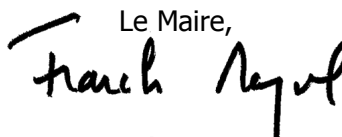
- d'approuver le contrat de co-développement 2021-2023 de la Ville de Pessac tel qu'il figure en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat avec le Président de Bordeaux-Métropole.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Benoist REMEGEAU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021  
Reçu en préfecture le 16/11/2021  
Affiché le   
ID : 033-213303183-20211109-DEL2021\_328-DE

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX  
GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT  
- Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine  
POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique  
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER  
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist  
REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Fatiha BOZDAG procuration à Benoît GRANGE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_329**

**Objet : Travaux de restructuration et d'extension des écoles Jean Cordier - Avenants aux marchés n°18010B, 18010G, 18010O, 18010P**

Monsieur Ludovic BIDEAU, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Lors des séances précédentes le Conseil Municipal a approuvé :

- le lancement de l'opération d'extension et de restructuration des écoles Jean Cordier,
- l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à BDM Architectures,
- l'attribution des marchés de travaux,
- les divers avenants établis pour nécessité de fusion-absorption ou besoin de prestations supplémentaires.

Dans le cadre des travaux qui ont eu lieu courant de l'année 2021, des prestations ont été modifiées et engendrent des coûts supplémentaires notamment du fait de la crise sanitaire :

- la conservation du bâtiment d'activité existant dans la cour maternelle, au lieu de sa destruction initialement prévue ;

- la démolition du massif de fondation du préau provisoire qui avait été installé par la Mairie dans la cour élémentaire.
- le nettoyage de la base vie et la mise en place des bennes suite au départ du syndic de chantier.

L'ensemble de ces adaptations constitue des plus-values et une prolongation de délai au marché de l'entreprise AQIO, titulaire du marché n° 2018-18010B-lot 2 : désamiantage-démolition-gros oeuvre, dans les conditions suivantes :

Pour mémoire Montant marché initial : 1 595 482 € HT

Montant avenant n°1 : 17 295 € HT

Montant avenant n°2 : 9 805 € HT

Montant avenant n°3 : 46 427,88 € HT

Montant avenant n°4 : 73 268,36 € HT

Avenant n°5 : prolongation délai jusqu'au 2 novembre 2021

Montant avenant n° 6 : 24 759 € HT

Montant du nouvel avenant n° 7 : 25 707,32 € HT et prolongation de délai jusqu'au 10 novembre 2021.

Par ailleurs, en accord avec la Maîtrise d'ouvrage, des aménagements des cours de récréation maternelle et élémentaire sont nécessaires, et comprennent la pose de treilles pour plantes grimpantes, l'apport de terres et de plantations, la dépose et l'évacuation du portail et de ses 2 poteaux, ainsi que de la clôture.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value et une prolongation de délai au marché de l'entreprise SML, titulaire du marché n° 2018-18010G - lot 7 : serrurerie-clôture portail, dans les conditions suivantes :

Pour mémoire Montant marché initial : 221 665,6 € HT

Montant avenant n°1 : 11 110 € HT

Montant avenant n°2 : 3 403 € HT

Avenant n°3 : prolongation délai jusqu'au 2 novembre 2021

Montant avenant n°4 : - 41 953,3 HT

Montant du nouvel avenant n° 5 : 10 996 € HT et prolongation de délai jusqu'au 10 novembre 2021

De plus, la maîtrise d'ouvrage a souhaité intégrer le projet de végétalisation des cours d'école. Les prestations initialement prévues ont de fait été modifiées, et ont pour conséquence une diminution du montant du marché n°2018-180100 lot 15 -VRD de la société COLAS FRANCE selon les conditions ci-après :

Pour mémoire Montant marché initial : 382 309,6 € HT

Montant avenant n°1 : 13 390,20 € HT

Montant avenant n°2 : 26 450,41 € HT

Avenant n°3 : prolongation délai jusqu'au 2 novembre 2021

Montant avenant n°4 : 17 033,72 € HT

Avenant n°5 : cession contrat à Colas France

Montant du nouvel avenant n°6 : -115,14 € HT et prolongation de délai jusqu'au 10 novembre 2021

Ces prestations supplémentaires impactent également le marché n° 2018-18010P lot 16 : espaces verts dont la société **IDVERDE** est titulaire, en reportant la date de fin des travaux prévue au 2 novembre 2021 (avenant n°1).

L'avenant n°2 prolonge ainsi ces délais jusqu'au 10 novembre 2021 .

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 octobre 2021 a donné un avis favorable à ces modifications.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 14 octobre 2021,

- d'approuver la passation :
  - de l'avenant n°7 au marché n°2018-18010B conclu avec la société AQIO,
  - de l'avenant n°5 au marché n°2018-18010G conclu avec la société SML,
  - de l'avenant n°6 au marché n°2018-180100 conclu avec la société COLAS FRANCE,
  - de l'avenant n°2 au marché n° 2018-18010P conclu avec la société IDVERDE
- 
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer,
  - d'inscrire les crédits au chapitre 23/213/2313 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX  
GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT  
- Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine  
POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique  
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER  
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist  
REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Fatiha BOZDAG procuration à Benoît GRANGE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_330**

**Objet : Marché d'exploitation des installations thermiques avec ENGIE ENERGIE SERVICES  
- avenant n°2**

Monsieur Ludovic BIDEAU, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Le marché de gestion énergétique, de maintenance et de rénovations des installations thermiques des bâtiments communaux a été notifié à l'entreprise ENGIE ENERGIES SERVICES pour une durée de 10 ans (2019-2029).


L'évolution du patrimoine de la Ville (construction, restructuration, démolition et acquisitions) impliquent des adaptations du contrat, matérialisées par avenant annuel.

Afin de prendre en compte les modifications de l'année 2021, le contrat est modifié par l'avenant n°2 comme suit :

- Abaissement des consommations cibles de performance (NB) sur 8 sites (-52MWh),
- Neutralisation des intéressements de la piscine Caneton,
- Intégration de l'agence postale Toctoucau en P2 et P3.

	Montants annuels après l'avenant 2		Montants sur la durée du marché après l'avenant 2	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
TOTAL P1 marché	334 257 ,44 €	289 935,14 €	3 342 574,40 €	3 899 351,40 €
TOTAL P2 marché	272 129,20 €	326 555,04 €	2 721 292,00 €	3 265 550,40 €
TOTAL P3 marché	99 226,80 €	119 038,40 €	992 268,00 €	1 190 384,00 €
TOTAL marché	705 613,44 €	835 528,58 €	7 056 134,40 €	8 355 285,80 €

Evolution des montants annuels après l'avenant 2		
	€ HT	€ TTC
TOTAL P1 marché	-1 819,76 €	- 2 183,72 €
TOTAL P2 marché	+ 464,00 €	+ 556,80 €
TOTAL P3 marché	+ 128,00 €	+ 153,60 €
TOTAL marché	- 1227,76 €	- 1473,32 €
Evolution	- 0,2%	

<p>Envoyé en préfecture le 16/11/2021  Reçu en préfecture le 16/11/2021  Affiché le   ID : 033-213303183-20211109-DEL2021_330-DE</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal décide :

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 14 octobre 2021,
- d'approuver la passation d'un avenant n° 2 au marché n°2019-19025-00 conclu avec l'entreprise ENGIE ENERGIE SERVICE,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer,
- d'inscrire les crédits au chapitre 011/823/60621 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Najj YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX  
GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT  
- Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine  
POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique  
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER  
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist  
REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS	procuration à	Christian CHAREYRE
Catherine DAUNY	procuration à	Marie-Claire KARST
Emmanuel MAGES	procuration à	Pascale PAVONE
Fatiha BOZDAG	procuration à	Benoît GRANGE
Sylvie BRIDIER	procuration à	Sébastien SAINT-PASTEUR
Élodie CAZAUX	procuration à	Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_331**

**Objet : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier - Avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre n°17002**

Monsieur Ludovic BIDEAU, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Lors des séances précédentes, le Conseil Municipal a approuvé :

- le lancement de l'opération d'extension et de restructuration des écoles Jean Cordier,
- l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre à BDM Architectures,
- l'attribution des marchés de travaux,
- les divers avenants établis pour nécessité de fusion-absorption ou besoin de prestations supplémentaires.

Des prestations supplémentaires se sont avérées nécessaires lors de la réalisation de travaux pour différents corps de métier. Certaines de ces prestations ont été ajoutées à la demande de la Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du projet de végétalisation des cours d'école. La crise sanitaire et ces prestations supplémentaires ont eu pour conséquence un



rallongement des délais d'exécution. Ainsi, l'avenant proposé réajuste la rémunération du titulaire de ce marché pour tenir compte de temps de suivi non prévus par le marché initial.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value (et une prolongation de délai) au marché de l'entreprise PATRIARCHE, titulaire du marché n° 2017-17002 (Maîtrise d'oeuvre) selon les conditions ci-après :

Société	Montant marché initial € HT	Montant avenant n°1 € HT	Montant avenant n°2 € HT	Montant avenant n°3 € HT
Patriarche (Marché MO n°17002)	625 600,00	Fixation forfait définitif rémunération à 644 980,00	Transfert marché BDM-PATRIARCHE	46 386,33

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 octobre 2021 a donné un avis favorable à ces modifications.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 14 octobre 2021,

- d'approuver la passation de l'avenant n°3 au marché n°17002 conclu avec la société PATRIARCHE,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer,
- d'inscrire les crédits au chapitre 23/213/2313 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Emmanuel MAGES - Marc GATTI - Fatima  
BIZINE - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique  
MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre  
BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT -  
Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian  
CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU -  
Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine POUVEREAU-  
CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique CARLOTTI - Sébastien  
SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie  
TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist REMEGEAU -  
Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_332**

**Objet : Création d'un marché de plein air à Monbalon**

Monsieur Marc GATTI, Adjoint au maire, présente le rapport suivant :

Actuellement, la Ville de Pessac organise 5 marchés de plein air hebdomadaires : le mardi Place de la 5ème République, le jeudi à Cap de Bos, le samedi à Cap de Bos et Place de la 5ème République et le dimanche avenue Pierre Wiehn.

La commune envisage la création d'un nouveau marché à vocation alimentaire le mercredi matin aux abords de la Maison municipale de Monbalon, afin de répondre d'une part à une demande des habitants et d'autre part au souhait du Syndicat de quartier de Monbalon de proposer une offre commerciale de proximité.

Cette création, gage d'attractivité et d'animation de ce quartier, répond également à la volonté de promouvoir des produits de qualité issus de circuits courts.

Ce marché se tiendra chaque mercredi de 8h00 à 13h00, à compter du 17 novembre 2021.

Il occupera un espace d'environ 250 m<sup>2</sup> et accueillera entre 4 et 6 commerçants non sédentaires ayant déjà fait connaître leur intention de réserver un emplacement, en qualité d'abonné, sur ce nouveau marché.

Conformément à l'article L.2224-18 du CGCT, le Conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal.

Une consultation des organisations professionnelles a eu lieu lors de la Commission Paritaire du 11 octobre 2021 et celles-ci ont rendu un avis favorable.

Conformément à l'article L.2212-2 du CGCT, le Maire a compétence pour organiser et établir un règlement du marché sous la forme d'un arrêté municipal fixant les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène.

Les marchés constituant une occupation privative du domaine public donnent lieu au paiement, par les commerçants non sédentaires, d'une redevance perçue au titre des droits de place.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Paritaire du 11 octobre 2021,

- d'approuver la création d'un marché de plein air le mercredi à Monbalon.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX  
GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT  
- Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine  
POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique  
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER  
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist  
REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Fatiha BOZDAG procuration à Benoît GRANGE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_333**

**Objet : Distribution des composteurs - Convention Bordeaux Métropole 2021/2023**

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Depuis 2018, et ce dans le cadre de la journée mondiale de ramassage de déchets, la Ville de Pessac organise en partenariat avec l'association World Cleanup Day, la manifestation Opération Pessac Propre qui a été renommée cette année « Opération Zéro Déchet ».

Dans le cadre de son plan « Territoire zéro déchet zéro gaspillage », Bordeaux Métropole développe de son côté des actions en faveur de la réduction des déchets verts. Parmi ses actions, le développement du compostage individuel via la distribution de composteurs prend une place importante. En effet, le compostage permet de réduire de 65 kg/hab./an les quantités de biodéchets produites. Pour ce faire, Bordeaux Métropole donne la possibilité aux communes de distribuer les composteurs sur leur territoire dans le cadre de l'élaboration d'un partenariat étroit.

Il a été proposé par Bordeaux Métropole de renouveler la convention de partenariat 2018 - 2020 concernant la distribution de composteurs sur la période 2021-2023, permettant une première opération de distribution dans le cadre de l'opération « zéro déchet ».

Une distribution de composteurs a donc pu se faire en amont les 10, 13, 15 septembre derniers au Centre Technique Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de cette convention.


Le Conseil Municipal décide :


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de notre engagement en faveur de la transition écologique, la problématique des déchets est apparue comme une priorité stratégique pour la Ville de Pessac,

- d'approuver les termes de la convention 2021-2023 avec Bordeaux Métropole pour la distribution de composteurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021  
Reçu en préfecture le 16/11/2021  
Affiché le   
ID : 033-213303183-20211109-DEL2021\_333-DE

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Najj YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX  
GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT  
- Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine  
POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique  
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER  
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist  
REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Fatiha BOZDAG procuration à Benoît GRANGE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_334**

**Objet : Parc Pompidou - renouvellement du bail avec la Caisse Primaire d'Assurance  
Maladie de la Gironde**

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Adjoint au maire, présente le rapport suivant :

Le bail, conclu avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Gironde concernant les locaux occupés au sein du parc Pompidou arrivant à échéance le 31 octobre 2021, il y a lieu de procéder à son renouvellement pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Le montant du loyer annuel, réactualisé à compter de sa prise d'effet, est porté à 82 681,06 €. Il sera indexé tous les 3 ans sur la base de l'Indice du Coût de la Construction (ICC) publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213303183-20211109-DEL2021\_334-DE

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

- d'autoriser le renouvellement de ce bail avec la CPAM de la Gironde aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- d'inscrire les crédits au chapitre 75 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX  
GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT  
- Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine  
POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique  
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER  
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist  
REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS	procuration à	Christian CHAREYRE
Catherine DAUNY	procuration à	Marie-Claire KARST
Emmanuel MAGES	procuration à	Pascale PAVONE
Fatiha BOZDAG	procuration à	Benoît GRANGE
Sylvie BRIDIER	procuration à	Sébastien SAINT-PASTEUR
Élodie CAZAUX	procuration à	Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_335**

**Objet : Clos des 3 chênes - acquisition des parcelles d'espaces verts en vue de leur incorporation dans le domaine public communal**

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Adjoint au maire, présente le rapport suivant :

La Commune de Pessac a été sollicitée par l'Association Syndicale Libre du lotissement du Clos des 3 chênes afin de procéder à la rétrocession à titre gratuit de 3 parcelles cadastrées HZ361 (1 384 m<sup>2</sup>), HZ372 (1 702 m<sup>2</sup>) et HZ341 (649 m<sup>2</sup>) en nature d'espaces verts représentant une superficie totale d'environ 3 735 m<sup>2</sup>.

Cette opération permettra de préserver ces espaces naturels.

S'agissant d'une acquisition à titre gratuit, cette opération intervient, conformément à l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes (JORF n° 0288 du 11 décembre 2016), sans avis préalable du Domaine.



Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies pour les collectivités publiques et divers organismes,

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées HZ361, HZ372 et HZ341 auprès de l'ASL du lotissement du Clos des 3 chênes ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;

- d'approuver leur incorporation dans le domaine public communal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX  
GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT  
- Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine  
POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique  
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER  
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist  
REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS	procuration à	Christian CHAREYRE
Catherine DAUNY	procuration à	Marie-Claire KARST
Emmanuel MAGES	procuration à	Pascale PAVONE
Fatiha BOZDAG	procuration à	Benoît GRANGE
Sylvie BRIDIER	procuration à	Sébastien SAINT-PASTEUR
Élodie CAZAUX	procuration à	Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_336**

**Objet : Forfaits de Post-Stationnement 2019 - Convention de reversement à Bordeaux Métropole**

Monsieur Christian CHAREYRE, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Par délibération n°DEL2021\_015 du 26 janvier 2021, le Conseil municipal a approuvé le reversement à Bordeaux Métropole du produit des Forfaits Post-Stationnement (FPS) de l'année 2018.

En effet, Bordeaux Métropole exerçant « l'intégralité des compétences en matière d'organisation de la mobilité, de parcs et aires de stationnements, et pour la totalité des voies, de la voirie », la commune doit lui reverser le produit annuel des FPS, en application des articles R.2333-120-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Aujourd'hui, il convient de procéder au reversement du produit des FPS collectés durant l'année 2019 sur le territoire de la commune.

Toutefois, afin de préserver les équilibres budgétaires locaux, l'article L.2333-87 III § 2 du CGCT prévoit que ce reversement au profit de la Métropole s'effectue « *déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits de post-stationnement* ».

Ainsi, sont déductibles du reversement à Bordeaux Métropole les charges liées au recouvrement des FPS.

Par délibération n°2020-567 du 18 décembre 2020, Bordeaux Métropole a approuvé la convention relative aux modalités de reversement des forfaits de post-stationnement au titre de l'année 2019 qui fixe, plus particulièrement, le type de dépenses déductibles et les critères de leur prise en compte.

Afin de pouvoir procéder au reversement à la Métropole du produit des FPS collectés en 2019, déduction faite des dépenses afférentes supportées par la commune, il convient d'approuver cette convention, annexée à la présente délibération.

Pour 2019, le montant des FPS encaissés par la Ville (FPS payés à la régie du stationnement payant) s'établit à 53.878,00 € et celui des FPS en attente sur le compte du Trésorier de Pessac (collectés via l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) à 59.765,57 €, soit un total pour Pessac de 113.643,57 €.

Au vu du total des dépenses déductibles afférentes à 2019, évaluées à 24.123,02 €, il apparaît que le montant des FPS en attente sur le compte du Trésorier de Pessac sera intégralement viré sur celui du Trésorier de la Métropole et que la part de FPS encaissés par la Ville à reverser à Bordeaux Métropole est estimée à 29.754,98 €.

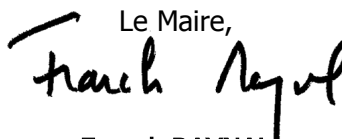
Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document relatif au reversement des FPS de l'année 2019 à Bordeaux Métropole ;
- de dire que cette dépense sera imputée au chapitre 67 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021  
Reçu en préfecture le 16/11/2021  
Affiché le   
ID : 033-213303183-20211109-DEL2021\_336-DE

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Najj YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine  
JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES -  
Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE -  
Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX  
GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT  
- Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine  
POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique  
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER  
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist  
REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE  
Fatiha BOZDAG procuration à Benoît GRANGE  
Sylvie BRIDIER procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_337**

**Objet : Prestations de nettoyage de divers établissements communaux. Modification du lot 3 marché 18032C établissements sportifs.**

Monsieur Benoît GRANGE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du 25 mars 2019, le Conseil Municipal a conclu à l'attribution du marché de nettoyage de divers établissements sportifs communaux au profit de l'entreprise SOLINET située 22 allée Félic Nadar à MERIGNAC 33700.

Ce marché, passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commandes sans minimum ni maximum, prendra fin le 31 décembre 2022.

De par sa nature, ce marché doit faire face à un contexte évolutif et s'adapter à l'émergence de nouveaux besoins émanant des services municipaux.

C'est dans ce contexte que deux avenants précédents ont été autorisés lors des séances des Conseils Municipaux des 1<sup>ers</sup> octobre 2019 et 5 juillet 2021.

Depuis, une nouvelle demande de prestations de nettoyage nécessitant une modification du marché est présentée concernant le nettoyage de la salle de boxe de Saige d'une part et l'entretien de la vitrerie de la piscine Caneton d'autre part, immeubles appartenant tous deux à la Ville.

Ces nouvelles prestations correspondent à une dépense estimative annuelle respective de 14 545,98 € HT et de 980 € HT.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 octobre 2021,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant , à signer l'avenant 3 au marché N°2019-18032C avec la société SOLINET ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 011, article 6283 du budget de la ville de Pessac.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le



ID : 033-213303183-20211109-DEL2021\_337-DE

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Najj YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Emmanuel MAGES - Marc GATTI - Fatima  
BIZINE - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique  
MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre  
BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT -  
Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian  
CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU -  
Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine POUVEREAU-  
CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique CARLOTTI - Sébastien  
SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie  
TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Sylvie BRIDIER - Alhadji NOUHOU -  
Benoist REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_338**

**Objet : Exercice 2021 - Répartition n°7 des crédits des subventions**

Madame Marie-Claire KARST, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget »,

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

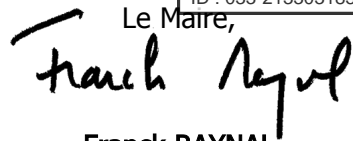
Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le



ID : 033-213303183-20211109-DEL2021\_338-DE

Le Maire,



Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le



ID : 033-213303183-20211109-DEL2021\_338-DE

**PE106O001 - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale**  
PE106E01 - Dépenses de fonctionnement

Nom Bénéficiaire	Assiette de la subvention	Montant subvention
COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND	SUBV. PROJET ORCHESTRE A L'ECOLE	1 328,50
ASSOCIATION LA CHATAIGNERAIE	REVERSEMENT SUBV. BM QUINZAINE DE L'EGALITE	750,00
LIBRE ENGAGEMENT ARTISTIQUE	REVERSEMENT SUBV. BM QUINZAINE DE L'EGALITE	750,00
LIBRE ENGAGEMENT ARTISTIQUE	REVERSEMENT SUBV. BM QUINZAINE DE L'EGALITE	750,00
CREATIVE EVENTS	REVERSEMENT SUBV. BM QUINZAINE DE L'EGALITE	540,00
ASSOCIATION LA CHATAIGNERAIE	SUBV. VILLE QUINZAINE DE L'EGALITE PROJET QUARTI'EGALITE	750,00
LIBRE ENGAGEMENT ARTISTIQUE	SUBV. VILLE QUINZAINE DE L'EGALITE PROJET LADIES EN COLERE	800,00
LIBRE ENGAGEMENT ARTISTIQUE	SUBV. VILLE QUINZAINE DE L'EGALITE PROJET PIEDS MAINS BOUCHE	800,00
CREATIVE EVENTS	SUBV. VILLE QUINZAINE DE L'EGALITE PROJET UNE NOUVELLE PLACE POUR ELLES	510,00
ASSOCIATION RAMEEM	REVERSEMENT SUBV. BM QUINZAINE DE L'EGALITE PROJET PARENTALITE	1 460,00
ASSOCIATION RAMEEM	SUBV.VILLE QUINZAINE DE L'EGALITE PROJET PARENTALITE	1 500,00
	11	9 938,50

**PE106O001 - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale**  
PE106E02 - Dépenses d'investissement

Nom Bénéficiaire	Assiette de la subvention	Montant subvention
ASSOC DES JEUNES DE LA CHATAIGNERAIE	SUBVENTION POUR EQUIPEMENT DU LOCAL JEUNES	15 000,00
	1	15 000,00

**PE106O004 - Habitat**  
PE106E02 - Dépenses d'investissement

Nom Bénéficiaire	Assiette de la subvention	Montant subvention
Mme Corine COVRÉ	SUBVENTION PIG	1 746,85
	1	1 746,85

**PE110O004 - Nature**  
PE110E01 - Dépenses de fonctionnement

Nom Bénéficiaire	Assiette de la subvention	Montant subvention
M et Mme Jean-Luc COSSE	SUBVENTION 2021 ELAGAGE CHENE VERT	400,00
	1	400,00

**PE113O002 - Subvention versée sport**  
PE113E01 - Dépenses de fonctionnement

Nom Bénéficiaire	Assiette de la subvention	Montant subvention
PESSAC ATHLETIC CLUB	SUBVENTION SPORTIF HAUT NIVEAU	400,00
ASS SPORT CULTUREL PESSAC ALOUETTE	SUBVENTION SPORTIF HAUT NIVEAU	400,00
STADE PESSACAIS UNION CLUB	SUBVENTION SPORTIF HAUT NIVEAU	4 200,00
UNION SPORTIVE SAIGE AMIS DE PESSAC	SUBVENTION SPORTIF HAUT NIVEAU	600,00
	4	5 600,00



Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 033-213303183-20211109-DEL2021\_338-DE

**PE114O003 - Ecoles et temps scolaires**

PE114E01 - Dépenses de fonctionnement

Nom Bénéficiaire	Assiette de la subvention	Montant subvention
ECOLE MATERNELLE ALOUETTE	ARBRE DE NOEL	402,00
ASSO DE GESTION DE L'ECOLE MATERNELLE A. BRIAND	ARBRE DE NOEL	695,00
MATERNELLE JEAN CORDIER COOP SCOLAIRE	ARBRE DE NOEL	471,00
MATERNELLE JOLIOT CURIE	ARBRE DE NOEL	293,00
MATERNELLE GEORGES LEYGUES	ARBRE DE NOEL	440,00
MATERNELLE ROLAND DORGELES	ARBRE DE NOEL	290,00
ECOLE MATERNELLE MAGONTY	ARBRE DE NOEL	664,00
MATERNELLE JULES FERRY	ARBRE DE NOEL	452,00
MATERNELLE FRANCOIS MAURIAC	ARBRE DE NOEL	378,00
MATERNELLE LA FARANDOLE	ARBRE DE NOEL	486,00
ECOLE MATERNELLE LE COLOMBIER	ARBRE DE NOEL	293,00
MATERNELLE DU MONTEIL	ARBRE DE NOEL	259,00
MATERNELLE MONTESQUIEU	ARBRE DE NOEL	432,00
MATERNELLE DU PONTET	ARBRE DE NOEL	236,00
ECOLE MATERNELLE PAPE CLEMENT	ARBRE DE NOEL	282,00
ECOLE DE TOCTOUCAU	ARBRE DE NOEL	251,00
ECOLE EDOUARD HERRIOT	ARBRE DE NOEL	178,00
ECOLE JACQUES CARTIER	ARBRE DE NOEL	201,00
MATERNELLE SAINT EXUPERY	ARBRE DE NOEL	297,00
LA PREVENTION ROUTIERE	PREVENTION ROUTIERE	500,00
	1	7 500,00

**PE116O005 - Soutien pratique cult. et artistique**

PE116E01 - Dépenses de fonctionnement

Nom Bénéficiaire	Assiette de la subvention	Montant subvention
COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND	SUBV ORCHESTRE A L'ECOLE	1 328,50
	1	1 328,50

TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	24 767,00
TOTAL DES SUBVENTIONS D' INVESTISSEMENT	16 746,85
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>41 513,85</b>

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 09 novembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -  
Benoît GRANGE - François SZTARK - Emmanuel MAGES - Marc GATTI - Fatima  
BIZINE - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique  
MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre  
BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT -  
Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian  
CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU -  
Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine POUVEREAU-  
CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique CARLOTTI - Sébastien  
SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie  
TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Sylvie BRIDIER - Alhadji NOUHOU -  
Benoist REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Christian CHAREYRE  
Catherine DAUNY procuration à Marie-Claire KARST  
Élodie CAZAUX procuration à Philippe CERNIER

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

**n°d'ordre : DEL2021\_339**

**Objet : Festival "Sur un Petit Nuage" : actions et tarifs complémentaires**

Monsieur Maxime MARROT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Pessac souhaite proposer au plus grand nombre une offre culturelle riche, de qualité, éclectique et diversifiée.

Pour poursuivre au mieux ces objectifs, et mettre en œuvre cette programmation à destination de tous les publics, la Ville de Pessac a à cœur de travailler des grilles tarifaires favorisant l'accès à la culture pour tous, notamment pour le jeune public, enfants et jeunes majeurs.

Cette année, le festival Sur un Petit Nuage a 20 ans. L'occasion de fêter l'anniversaire de ce rendez-vous culturel et festif et de l'inscrire durablement sur le territoire comme un outil structurant d'éveil artistique et culturel auprès des petits pessacais et, au-delà, des enfants de la Métropole. Cette double volonté se traduit par :

- un temps de festival augmenté : 10 jours de fête au lieu du format hebdomadaire habituel ;
- des temps forts plus nombreux et plus riches, en plein air par souci d'accessibilité : avant-première, Voyage en nuage, La piste aux nuages... ;
- des propositions culturelles inédites qui dépassent le champ du spectacle vivant, telle la venue d'Ilya Green, autrice et illustratrice de renom qui a réalisé l'univers graphique de cette édition et viendra à la rencontre des familles et scolaires sur 3 jours ;
- des actions de médiation sensiblement étoffées, en particulier en direction des ALSH (représentations dédiées, contribution à la réalisation d'une fresque collective) et des structures partenaires (Musicadémie pour la création de la chanson du festival, l'ASCPA pour la chorégraphie du flash mob du Kid palace) ;
- un travail structurant avec les centres sociaux, la médiathèque et la bibliothèque par le biais de dispositifs artistiques à l'année tels les Boîtes à rêves et les Bulles à rêves, afin d'investir le territoire et de favoriser la participation citoyenne ;
- la large accessibilité des propositions formulées, grâce un travail de médiation au long cours, la mobilisation de nouveaux lieux culturels et une politique tarifaire incitative ;
- le souhait de valoriser le festival y compris au-delà du territoire pessacais et de permettre aux spectateurs de conserver un souvenir de ce millésime #SPN2022 à la veille des fêtes de fin d'année, en proposant un objet promotionnel écoresponsable, siglé par l'illustratrice invitée et au tarif maîtrisé.

Afin d'accompagner au mieux ces nouvelles actions, il est proposé de compléter la délibération DEL2021\_246 « Tarifs et Programmation Saison Culturelle 2021-2022 » du 5 juillet 2021 comme suit :

- passage à la gratuité de l'ensemble des actions de médiation à l'attention des festivaliers, indépendamment du site d'accueil ;
- inscription d'un « pass journée », intitulé « *MA journée en VIP* », à destination du jeune public exclusivement, au tarif unique de 12 €, comprenant une journée avec une compagnie, le repas et le spectacle programmé ;
- création d'une tarification spéciale « événementiel hors spectacles » pour y inscrire le traditionnel « Kid Palace » et « Ma journée VIP » afin d'entériner leur présence et par souci de cohérence administrative ;
- création d'une tarification « objet promotionnel » pour la vente de totebags (sac en tissu) aux couleurs du festival, au prix de 2€ l'unité.  
Par ailleurs, afin d'encourager l'accès à la culture des jeunes, et notamment des nouveaux étudiants, mais également en signe de reconnaissance pour leur parcours scolaire, la Ville de Pessac souhaite pouvoir offrir un Pass Théâtre pour chaque bachelier de l'année en cours ayant obtenu la mention « Très Bien ».

Pour mémoire, le Pass Théâtre permet l'accès à 5 spectacles au choix parmi l'ensemble des propositions théâtrales de la saison culturelle.  
Il est donc proposé d'ajouter ce pass théâtre à destination des bacheliers « mention Très Bien » à la liste des exonérations de tarifs.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les licences d'entrepreneurs de spectacles vivants délivrées pour la Ville de Pessac par la Direction des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine concernant :

- Catégorie de licence : 1 – exploitant de lieu : L-R-20-009395
- Catégorie de licence : 1 (Salle Le Galet) - L-R-20-009396 (Salle Bellegrave) - L-R-20-009397 (Médiathèque Jacques Ellul) - L-R-20-009398 (Salle Le Royal) - L-D-20-006074 (Théâtre de la Nature - Forêt de Bourgaillh.
- Catégorie de licence 2 – producteur de spectacles : L-R-20-009402
- Catégorie de licence 3 – diffuseur de spectacles : L-R-20-009403,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 28-II, 30-I et 35-II 8°) précisant que « peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence, les marchés et les accords-cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour les raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité »,

Vu la délibération DEL2021\_246 du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2021 portant sur les tarifs et la programmation de la saison culturelle 2021-2022,

Considérant l'ensemble des actions détaillées en annexe de la délibération,  
Considérant la nécessité de venir compléter la tarification existante,

- d'approuver les compléments de tarifs proposés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'ensemble de la programmation dont les crédits seront prélevés au chapitre 011, compte 60/42 du budget de la Ville,
- de dire que les recettes seront versées au chapitre 70 – compte 70/62 du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL